

Jubilé de la miséricorde



Le don de l'indulgence

Une petite histoire pour comprendre en une minute :

C'est l'histoire d'un petit garçon. En jouant au ballon dans le jardin, il casse la fenêtre du voisin... Le lendemain, tout penaud, il va sonner à la porte du voisin. Il lui demande pardon et promet de réparer.

Ça, c'est notre histoire, à nous les hommes.

Nous cassons parfois la fenêtre du voisin (ce sont nos péchés).

Nous demandons pardon (c'est la confession sacramentelle).

Au lieu d'être furieux, le voisin se réjouit de pardonner au petit garçon. Il lui dit que son fils est vitrier et qu'il a déjà réparé la fenêtre avec des amis à lui qui ont l'habitude de lui donner un coup de main.

Ça, c'est la miséricorde du Père (le voisin),

le salut offert par son Fils (son fils qui est vitrier)

et le « trésor de l'Eglise » (les amis de Dieu qui l'aident).

Le petit garçon s'est engagé à ramasser les bris de verre. Mais il n'en demeure pas moins qu'une fenêtre a été cassée et que le ballon risque d'atteindre une autre fenêtre... Il faudra faire attention !

Ça, c'est ce qui se passe après le pardon accordé :

le petit garçon répare ce qu'il a fait (c'est la pénitence)

mais un nouveau jeu risque de briser une autre fenêtre

(ce sont les « résidus » du péché qui appellent notre conversion).

De quoi s'agit-il ?

Le pardon de Dieu pour nos péchés n'a pas de limite. Dans la mort et la résurrection de Jésus-Christ, Dieu rend manifeste cet amour qui va jusqu'à détruire le péché des hommes. Il est possible de se laisser réconcilier avec Dieu à travers le mystère pascal et la médiation de l'Eglise. Dieu est toujours prêt au pardon et ne se lasse jamais de l'offrir de façon toujours nouvelle et inattendue.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Du 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016, l'Eglise célèbre le Jubilé de la miséricorde à la lumière de la parole du Seigneur : *Miséricordieux comme le Père*. C'est l'Evangeliste saint Luc qui rapporte cet enseignement du Christ : *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* (6, 36).

Chaque année sainte ou jubilé comporte des signes particuliers. Il s'agit de démarches proposées à tous les fidèles. Les signes de ce jubilé sont notamment le pèlerinage, les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles et le don de l'indulgence.

La réalité que recouvre l'indulgence demande quelque explication car l'histoire montre qu'elle n'est pas toujours bien comprise, en partie à cause d'abus commis. Elle reste cependant une expression significative de la miséricorde de Dieu qui demande à être accueillie.

Expliquant le don de l'indulgence dans la bulle *Misericordiae vultus*, le Pape François part de l'abondance de la miséricorde de Dieu à notre égard, qui s'est manifestée dans le Christ, jusqu'à son don pour nous sur la croix. Comme disait saint Jean-Paul II, Jésus crucifié est la grande « indulgence » que le Père a offerte à l'humanité, à travers le pardon des péchés et la possibilité de la vie filiale.

Comme l'alliance est le cœur de la relation que Dieu entretient avec nous, ce don ne nous atteint pas sans notre accord. Ainsi, si Dieu est toujours prêt au pardon et ne se lasse jamais de l'offrir, la réconciliation avec lui implique aussi notre engagement personnel qui prend la forme d'une nécessaire purification.

Le péché...

Nous faisons tous l'expérience du péché [...]. Quand nous percevons la puissance de la grâce qui nous transforme, nous faisons l'expérience de la force du péché qui nous conditionne [...]. La miséricorde de Dieu est cependant plus forte.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Dieu nous a créés pour nous faire participer à sa vie bienheureuse. Il nous a créés libres pour que nous puissions le connaître, le servir et l'aimer. Il nous appelle à devenir les enfants du même Père. Il nous a envoyé son Fils unique pour nous sauver. Il a répandu son amour en nos cœurs par le don de son Esprit Saint.

Dieu est fidèle en tout ce qu'il fait. Ce n'est pas notre cas : il nous arrive d'être infidèles et de manquer de confiance en sa bonté. C'est ce que l'on appelle le péché. Nous ne pouvons vraiment comprendre ce qu'est le péché qu'en reconnaissant l'amour dont Dieu nous aime.

Nous avons une espérance, qui est le Christ : l'Évangile est la révélation, en lui, de la miséricorde de Dieu pour les pécheurs. Dieu nous accorde son pardon par le sacrement de la réconciliation. Mais la réconciliation avec Dieu n'efface pas toutes les conséquences de notre péché.

Il y a donc le péché, et il y a ses conséquences.

...et ses conséquences

Malgré le pardon, notre vie est marquée par les contradictions qui sont la conséquence de nos péchés. Dans le sacrement de la réconciliation, Dieu pardonne les péchés, et ils sont réellement effacés, cependant que demeure l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Après avoir obtenu le pardon, nous devons faire notre possible pour réparer ce que nous avons fait. Si nous avons cassé une fenêtre, par exemple, il ne suffit pas d'obtenir le pardon : il faut aussi réparer la fenêtre, ou nettoyer les bris de verre, etc.

Mais le péché nous affaiblit aussi spirituellement. C'est ce que dit le Pape François lorsqu'il parle de *l'empreinte négative des péchés dans nos comportements et nos pensées*. Même pardonnés, nous avons encore besoin d'être purifiés. Nous sommes encore marqués des « résidus » du péché, qui ne nous rendent pas totalement ouverts à la grâce de Dieu.

C'est justement en vue d'être complètement guéris que nous sommes appelés à entreprendre un chemin de purification vers la plénitude de l'amour. Cet appel à la conversion doit résonner dans nos cœurs au quotidien. Lorsque nous serons parfaitement purifiés, nous pourrons entrer dans la joie du ciel et voir Dieu tel qu'il est.

La communion des saints

L'Eglise vit la communion des saints. Dans l'eucharistie, cette communion, qui est don de Dieu, est rendue présente comme une union spirituelle qui lie les croyants avec les

saints et les bienheureux dont le nombre est incalculable. Leur sainteté vient au secours de notre fragilité, et la Mère Eglise est ainsi capable, par sa prière et sa vie, d'aller à la rencontre de la faiblesse des uns avec la sainteté des autres.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Sur ce chemin de conversion, de purification et de sanctification, nous ne sommes pas seuls. Par le baptême, nous sommes unis au Christ – et donc aux autres baptisés – dans ce grand Corps qu'est l'Eglise et qui rassemble les vivants et les morts.

C'est la raison pour laquelle nos actions individuelles ont un impact, bien au-delà de ce que nous pouvons percevoir. Cette solidarité qui nous unit fait que, si le péché d'un seul nuit aux autres, la sainteté d'un seul profite aussi aux autres. Tout acte bon élève le monde, tout acte mauvais l'abaisse.

Nous pouvons donc nous aider les uns les autres sur le chemin qui nous conduit vers Dieu. C'est ce que l'Eglise appelle la communion des saints. Cette aide provient avant tout du Christ lui-même, de son sacrifice accompli une fois pour toutes et de l'actualisation de ce sacrifice dans l'eucharistie, mais aussi – parce que le Christ a voulu que nous collaborions avec lui – de l'aide que les fidèles s'apportent les uns aux autres, notamment en priant les uns pour les autres.

Il y a des personnes qui laissent derrière elles comme un surplus d'amour, de souffrance supportée, de pureté et de vérité, qui se déverse sur les autres et les soutient. C'est ce qu'il faut comprendre quand on parle de « trésor de l'Église » que constituent les bonnes œuvres des saints, connus ou inconnus. Leur prix est infini et inépuisable. Il existe ainsi un lien d'amour et un échange constant de biens spirituels entre les hommes, entre les vivants et les morts.

Le don de l'indulgence

La miséricorde de Dieu devient indulgence du Père qui rejoint le pécheur pardonné à travers l'Épouse du Christ, et le libère de tout ce qui reste des conséquences du péché, lui donnant d'agir avec charité, de grandir dans l'amour plutôt que de retomber dans le péché [...]. L'indulgence, c'est l'expérience de la sainteté de l'Église qui donne à tous de prendre part au bénéfice de la rédemption du Christ, en faisant en sorte que le pardon parvienne jusqu'aux extrêmes conséquences que rejoint l'amour de Dieu.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Le don de l'indulgence doit être saisi à la lumière de ces deux vérités. D'un côté, nous avons à nous purifier des conséquences de notre péché, mais nous pouvons difficilement le faire par nos propres forces. D'un autre côté, nous sommes unis dans la communion des saints et nous pouvons bénéficier de l'aide spirituelle du Christ, des saints et des autres baptisés, vivants ou défunts, pour être toujours plus intimement unis au Père.

L'Église accorde le don de l'indulgence en vue de notre renouvellement total, pour nous stimuler à accomplir des œuvres de piété, de pénitence, de charité, de miséricorde. L'indulgence est ainsi le signe de notre engagement à vivre une existence nouvelle, avec l'aide de tous les amis de Dieu.

L'indulgence n'est ni le pardon des péchés, ni l'accomplissement d'actions extérieures qui n'engagent pas vraiment le cœur, ni un bien reçu en échange d'un autre bien. Elle exprime notre volonté de conversion ainsi que notre foi dans l'abondance de la miséricorde de Dieu et dans la merveilleuse réalité de communion que le Christ a réalisée, en unissant l'Église à lui-même comme son Corps.

On peut obtenir le don de l'indulgence pour soi-même ou pour un défunt, à certaines conditions, qui manifestent notre désir d'être avec Dieu et d'aider les autres fidèles et le monde entier. L'indulgence plénière est celle qui couvre toutes les conséquences du péché ; elle est partielle si elle n'en couvre qu'une partie. L'indulgence plénière ne peut être obtenue qu'une fois par jour, aux conditions requises et dans les lieux indiqués.

Quand, où et comment recevoir l'indulgence ?

Vivre l'indulgence de l'Année Sainte, c'est s'approcher de la miséricorde du Père, avec la certitude que son pardon s'étend à toute la vie des croyants [...]. Vivons intensément le Jubilé, en demandant au Père le pardon des péchés et l'étendue de son indulgence miséricordieuse.

Pape François, *Misericordiae vultus*, n. 22

Conformément à la bulle d'indiction du Jubilé de la miséricorde *Misericordiae vultus*, l'évêque diocésain, Mgr Charles Morerod, accorde l'indulgence plénière aux fidèles qui se rendront, au choix, dans l'un des lieux de culte suivants :

- en la Cathédrale St-Nicolas, à Fribourg,
- au Sanctuaire de Notre-Dame de Bourguillon,
- au Sanctuaire de Notre-Dame des Marches, à Broc,
- au Sanctuaire de Notre-Dame de Compassion, à Bulle,
- en l'Eglise St-Sulpice, à Siviriez,
- en la Basilique Notre-Dame, à Lausanne,
- en la Basilique Notre-Dame, à Genève,
- en la Basilique Notre-Dame de l'Assomption, à Neuchâtel,

lors d'un pèlerinage ou d'une autre démarche, durant le Jubilé de la miséricorde, du 8 décembre 2015 au 20 novembre 2016.

Les conditions requises pour recevoir l'indulgence plénière sont :

- s'être confessé (depuis moins de deux semaines) ;
- avoir reçu la sainte communion ;
- prier aux intentions du Pape François.

La prière recommandée est :

- confession de foi (*Je crois en Dieu...* le symbole des Apôtres ou le symbole de Nicée-Constantinople) ;
- Notre Père ;
- Je vous salue Marie.

La manière d'accomplir ce pèlerinage ainsi que les autres démarches possibles (œuvres de miséricorde corporelles ou spirituelles, par exemple) sont indiquées dans le carnet du pèlerin mis à disposition.

Sources

- Pape Paul VI, Constitution apostolique *Indulgentiarum doctrina*, 1^{er} janvier 1967.
- Pape Jean-Paul II, Bulle d'indiction du Grand Jubilé de l'an 2000 *Incarnationis mysterium*, 29 novembre 1998.
- Pape Jean-Paul II, Audience générale consacrée au don de l'indulgence, 29 septembre 1999.
- Benoît XVI, Exhortation apostolique post-synodale *Sacramentum caritatis*, 22 février 2007.
- Pape François, Bulle d'indiction du Jubilé extraordinaire de la miséricorde *Misericordiae vultus*, 11 avril 2015.
- Pénitencerie apostolique, *Manuel des indulgences*.
- Code de droit canonique, canons 992 à 997.
- Catéchisme de l'Église catholique, n. 1471 à 1479.
- Evêché de Lausanne, Genève et Fribourg, *La pratique actuelle des indulgences : éclairage de Mgr Charles Morerod*, décembre 2014.